

La lettre IA25

Dans ce numéro :

LE MOT ... DE LA DIRECTRICE ACADÉMIQUE 1

POLITIQUE ET ACTIONS ÉDUCATIVES

- Refonder l'école 1
- Réforme des rythmes scolaires 2
- Formation et recrutements 3

INNOVATION

- Evaluer par compétences au collège Camus 3

VIE SCOLAIRE ...

- Une charte de la laïcité 4
- Elections des représentants des parents d'élèves 4

RESSOURCES

- Le Pôle Arts (en marge p. 4) 4

LE MOT DE ... LA DIRECTRICE ACADÉMIQUE

Tout au long des quatre années de ma présence dans le département, je me suis rendue dans de nombreuses écoles et dans les établissements scolaires. A travers mes rencontres avec les responsables et leurs équipes, les parents, les élus des collectivités locales, nos partenaires et bien sûr avec mes collaborateurs dans les services de la DSDEN, au travers des échanges et des débats, j'ai pu prendre la mesure de l'investissement de chacun pour la réussite de nos élèves.

L'heure est venue pour moi de quitter un département dont j'ai pu apprécier les multiples facettes, ses richesses et sa diversité, pour céder la place à Jean-Marie Renault. Je souhaite à chacun pleine réussite professionnelle et bonheur personnel.

Elisabeth Bisot,
Directrice académique

POLITIQUE ET ACTION ÉDUCATIVES ...

Mission : refonder l'école ?

« Permettre aux élèves de mieux apprendre, pour qu'ils puissent tous réussir et devenir les citoyens de demain », tels sont les objectifs énoncés de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République votée par le parlement en juin dernier.

De nombreux indicateurs scolaires (faiblesse des performances, fragilité des acquis, taux d'absentéisme, poids des déterminismes sociaux et territoriaux ...) expliquent que la priorité nationale soit donnée à la jeunesse et à l'éducation. Si les problèmes sont les plus visibles dans le 2nd degré, avec encore trop d'élèves quittant le système éducatif sans diplôme ni qualification (1677 jeunes recensés dans le Doubs en 2012 et 2013, avec les consé-

quences humaines et sociales que l'on connaît, les difficultés d'apprentissage se forment dès le 1er degré. D'où l'effort porté en priorité sur l'école primaire en termes de moyens et de nouveautés.

La refondation de l'école se veut avant tout pédagogique. Les premières mesures sont mises en place dès cette rentrée : dispositif « plus de maîtres que de classes », scolarisation des moins de trois ans, aménagement des rythmes scolaires, formation des personnels dans les nouvelles écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), consultation sur les programmes de l'école primaire (dépôt des contributions sur EDUSCOL <http://eduscol.education.fr> jusqu'au 18 octobre 2013).

L'action éducative départementale s'inscrit dans le cadre des orientations ministérielles définies dans la loi d'orientation et de programme (JO du 8 juillet 2013) et dans la circulaire de préparation de la rentrée scolaire (BO du 11 avril 2013), elles-mêmes déclinées au niveau académique.

Dans les prochaines « Lettres ia25 », nous ferons des points d'étape des priorités annoncées et des chantiers déjà ouverts dans la perspective de la refondation de l'école.

Pour en savoir plus :
<http://www.ac-besancon.fr> et
<http://eduscol.education.fr>.

Aménager un temps plus respectueux du rythme de l'enfant

Dans le département du Doubs, 21 communes ou regroupements de communes appliquent la réforme des rythmes scolaires depuis le rentrée.

La directrice académique, après consultation du conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN), en a fixé les modalités d'organisation, conformément au décret du 24 janvier 2013 publié au Journal officiel le 26 janvier.

55 écoles du département ont donc changé de rythmes : 23 écoles maternelles, 18 écoles élémentaires et 14 écoles primaires ; parmi elles, l'école d'application chargée de la formation pratique des maîtres à Dannemarie-sur-Crête. Dans ces écoles, le nombre de jours de classe passe de 144 à 180 jours par an.

• Le temps de la classe

Les 24 heures d'enseignement réglementaires hebdomadaires sont réparties sur 4 jours et demi ou 9 demi-journées, incluant le mercredi ou le samedi. 30 écoles ont opté pour la demi-journée le mercredi matin, 25 pour le samedi matin (Montbéliard et Dannemarie-sur-Crête ont fait ce choix). Sauf dérogation, les journées de classe n'excèdent pas 5h30 et les demi-journées 3h30 ; les pauses méridiennes respectent la durée minimum d'1h30. Les horaires du matin répondent à une certaine homogénéité, ceux de l'après-midi affichent une grande diversité. L'intérêt des nouveaux emplois du temps des classes est de placer les séquences d'enseignement à des moments de la journée où la vigilance des jeunes enfants est la plus grande.

• Le temps hors la classe

En complément de la classe, les communes proposent aux élèves des activités éducatives culturelles et/ou sportives. Celles-ci peuvent être mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial. A ce jour, 10 projets éducatifs territoriaux ont été élaborés en cohérence avec le projet d'école et associant à la commune les partenaires concernés (administrations, associations, parents, etc.). Un fonds d'amorçage aide au financement de l'offre péri-éducative, à raison d'une dotation forfaitaire de 50 euros par élève.

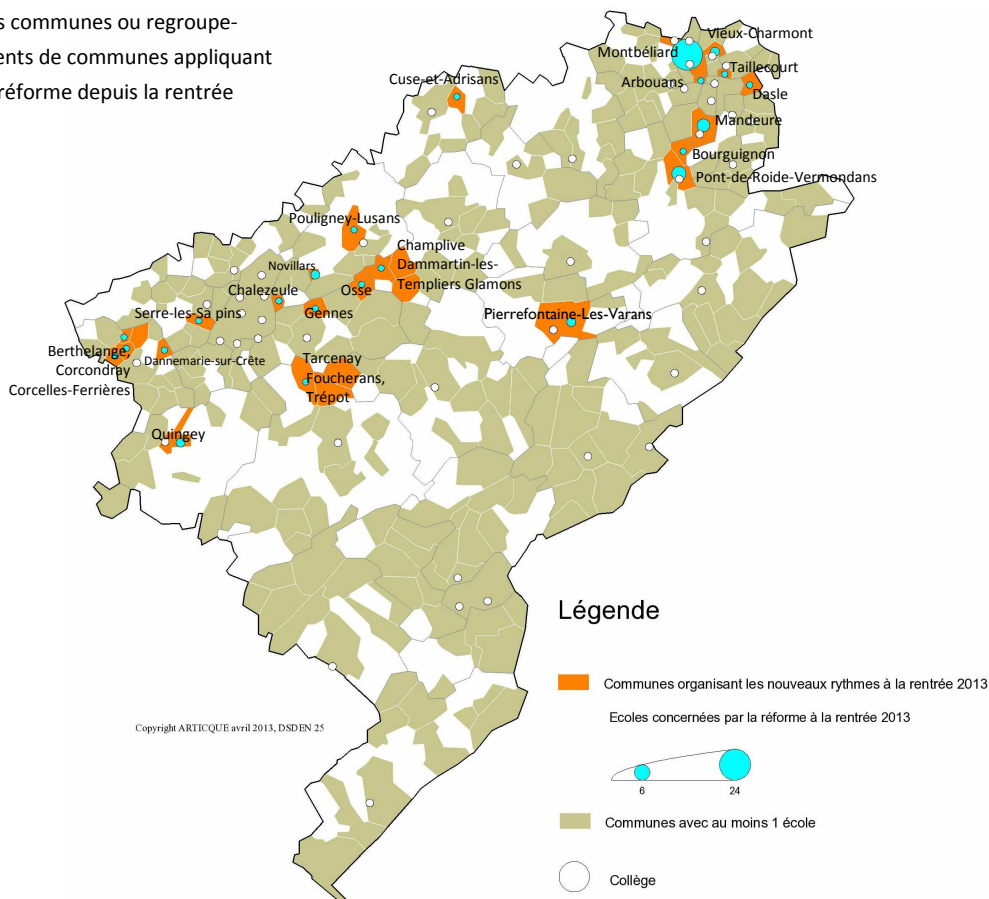
• Le comité de suivi

Des équipes d'appui réunissant les partenaires accompagnent la mise en œuvre de la réforme sur le terrain. Un point d'étape sera effectué chaque mois.

Toutes les autres communes du département ont obtenu, par dérogation, la possibilité d'appliquer la réforme à la prochaine rentrée scolaire de septembre 2014.

La nouvelle organisation de la semaine scolaire entraîne des changements, dans le quotidien des familles, dans l'organisation pédagogique des écoles, dans l'articulation des temps scolaires et péri-éducatifs. Mais la réforme vise avant tout à mieux respecter les rythmes des jeunes enfants, à leur offrir de meilleures conditions d'apprentissage, à contribuer à leur plaisir d'apprendre et d'être à l'école ... La réussite scolaire de chacun et l'égalité des chances sont un enjeu majeur de cette réforme. Ressources complémentaires sur <http://www.education.gouv.fr> et <http://eduscol.education.fr>

Les communes ou regroupements de communes appliquant la réforme depuis la rentrée



INNOVATION

« Evaluer par compétences » : le collège Camus s'engage dans l'expérience

Depuis le mois de juin dernier, une équipe d'enseignants du collège réfléchit à de nouvelles modalités d'évaluation des apprentissages des élèves. Douze professeurs de deux classes de 6ème (E et F) se sont retrouvés à trois reprises pour élaborer ensemble et coordonner des grilles d'évaluation des connaissances et des compétences, disciplinaires et transversales, qui vont servir prochainement à vérifier la maîtrise des acquis de leurs élèves.

La rédaction de ce projet pédagogique du collège s'inscrit dans le cadre du programme national d'innovation inscrit. Elle sera soumise à la validation de la pôle académique recherche-développement, innovation, expérimentation (PARDIE)* le 3 octobre prochain.

Nous suivrons pas à pas le projet dans les prochaines Lettres ia25.

Contact : Daniel Vienney, Chef d'établissement, Tél 03 81 50 51 24.

Pour en savoir plus sur le PARDIE : <http://www.ac-besancon.fr> (rubrique Pédagogie).

Nouvelle formation, nouveaux recrutements

La rentrée scolaire 2013 marque une transition entre deux formules de recrutement et de formation. Dans le Doubs, deux promotions de professeurs des écoles issus de deux sessions différentes du concours ont effectué leur première pré-rentrée dans les écoles.

Des aménagements de services et des temps spécifiques sont organisés de façon à assurer la prise de fonction, la formation, le suivi et l'accompagnement des fonctionnaires stagiaires et des étudiants de Master 2. L'accueil institutionnel a eu lieu les 28, 29 et 30 août 2013 à la nouvelle école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) qui a ouvert à la rentrée dans l'académie de Besançon.

Accueil des 73 fonctionnaires stagiaires (Concours session 2013, niveau Master 2)

Seuls les titulaires d'un Master 2 avaient pu passer le concours de la session 2013. Ils ont été admissibles aux épreuves de septembre 2012 puis admis au concours de professeurs des écoles en juin 2013.

Plan de formation

- ➔ du 2 au 27 septembre : dans 2 cycles différents, observation et pratique accompagnée dans les classes des maîtres formateurs qui les accueillent ou de leurs maîtres d'accueil temporaires, en binômes,
- ➔ du 30 septembre au 4 octobre : stage groupé (massé) à la nouvelle école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) à Besançon,
- ➔ les 7 et 8 octobre : tuilage et observation dans leur classe d'affectation,
- ➔ à partir du 14 octobre : en responsabilité dans leur classe d'affectation jusqu'à leur titularisation à la fin de l'année scolaire,
- ➔ 2nd trimestre (janvier) : autre stage groupé de 4 jours.

Accueil des 53 étudiants Master 2 (Concours 1ère session 2014, niveau Master 1 et 2)

Ils sont, soit déjà titulaires d'un Master 2 ou d'un diplôme équivalent (ingénieur, doctorat...), soit inscrits dans un parcours universitaire de Master 2. Dans tous les cas, ils ont été admissibles au concours en juin 2013. Pour être fonctionnaires stagiaires à la rentrée scolaire 2014, ils devront réussir les épreuves orales d'admission en juin 2014 et obtenir leur Master 2. Entre temps, ils bénéficient depuis la rentrée d'un contrat à 1/3 temps rémunéré à mi-temps.

Plan de formation

- ➔ du 2 au 6 septembre : en observation et en pratique accompagnée dans leurs écoles d'affectation (dans une école qui n'applique pas les nouveaux rythmes scolaires).
- ➔ depuis le 9 septembre : ils exercent en responsabilité dans leur classe d'affectation 1 jour par semaine pendant 35 semaines.
- ➔ 2nd trimestre : deux stages en responsabilité dans une autre école.

• De nouveaux recrutements et concours en cours

Une 2^{ème} session 2014 de recrutement de personnels enseignants et d'éducation sur concours est ouverte jusqu'au 22 octobre 2013. Modalités en ligne sur le site internet académique <http://www.ac-besancon.fr/dsden25> et inscription sur le site internet ministériel <http://www.education.gouv.fr>.

Une autre voie d'accès aux métiers d'enseignants et d'éducation est ouverte dès la 3^{ème} année de licence aux étudiants boursiers. Ce sont les emplois d'avenir professeur. 125 emplois d'avenir professeur seront pourvus dans l'académie au 1^{er} octobre, majoritairement dans le 2nd degré.

• Formation dans les ESPE

Tous, personnels enseignants et d'éducation, fonctionnaires stagiaires, étudiants sous contrat, futurs « emploi d'avenir professeur » sont et seront intégrés aux parcours de formation de la nouvelle école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) qui a ouvert à la rentrée.

La formation initiale et continue des personnels enseignants et d'éducation est désormais dispensée au sein des ESPE, autre levier de la refondation pour la réussite des élèves. Les formations se feront en alternance entre théorie et pratique. Intégrée au sein de l'université et adossée à une structure de recherche, l'ESPE prépare aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (Master MEEF) à l'issue de 2 années après la licence. Pour en savoir plus : <http://www.education.gouv.fr> et <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>.

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale du Doubs,
26 avenue de l'Observatoire
Téléphone : 03 81 65 48 50
Télécopie : 03 81 65 48 92
Mél. ce.dsden25@ac-besancon.fr

Retrouvez-nous
sur Internet <http://www.ac-besancon.fr/dsden25>
et sur I-PROF <https://bv.ac-besancon.fr/iprof/>
[ServletIprof](#) pour les
dernières actualités et mises
en ligne...

Les nouveaux textes chaque jeudi sur

<http://www.education.gouv.fr/bo/>

Bulletin officiel [B.O.]

S C É R È N

SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE
CRDP FRANCHE-COMTÉ
CDOP DOUBS



Education artistique et culturelle dans le Doubs



PÔLE ARTS
Ecole Brossolette
35 avenue Montrapon
25 000 Besançon

Selim Khelifa, conseiller pédagogique en éducation musicale étant parti à la retraite, le poste, redéfini, s'intitule désormais " Chargé de Mission Arts et Culture". Il est occupé par Patrick Demange, au côté de Jean-Paul Jorrot, conseiller pédagogique en arts visuels. Tous deux sont à la disposition des écoles pour les accompagner dans les enseignements artistiques et culturels : Patrick Demange, chargé de mission Arts et Culture Tél. 03 81 85 07 92—patrick.demange@ac-besancon.fr

Jean-Paul Jorrot, conseiller pédagogique en Arts Visuels, Tél. 03

81 51 75 24—jean-paul.jorrot@ac-besancon.fr

Lettre d'information IA25

La Lettre mensuelle d'information professionnelle. ISSN n°2119-1182
Directrice de la publication : Élisabeth Bisot, directrice académique des services de l'éducation nationale (DA-SEN) — directrice des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Doubs.
Conception — coordination — rédaction : Virginie Baricault, Tél. 03 81 65 48 86
Mél. ce.communication.dsden25@ac-besancon.fr.

La Lettre mensuelle d'information professionnelle diffuse aux équipes pédagogiques et éducatives les informations qui permettent de suivre l'actualité de l'éducation dans le département, de connaître les échéances et priorités départementales, l'essentiel des ressources éducatives disponibles, de favoriser l'échange d'expériences et de méthodes... La publication professionnelle est destinée aux écoles et aux collèges. Elle est diffusée aux lycées pour information...

VIE SCOLAIRE

Une charte de la laïcité dans chaque école, collège, lycée

Le principe de laïcité est, en France, au cœur de l'identité républicaine. Autour des valeurs qui le caractérisent - liberté, égalité, fraternité - il veut rassembler dans le respect de la diversité et des différences. C'est dans cet esprit que s'inscrit la mission confiée à l'école, qui est réaffirmée dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013.

C'est pourquoi a été élaboré un texte qui en explicite le sens et les enjeux. Destinée aux élèves, aux enseignants, à l'ensemble de la communauté éducative, la Charte se veut avant tout pédagogique. En 15 points, elle rap-

pelle les grands principes républicains (République indivisible, laïque, démocratique et sociale, séparation des religions et de l'Etat ...), ce que la laïcité garantit aux élèves (accès à une culture commune et partagée, neutralité des personnels et des enseignements, liberté de conscience...), les règles qui permettent de bien vivre ensemble dans l'espace scolaire.

C'est tout le sens donné à cette *Charte de la laïcité à l'école* : aider chacun à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à les exercer.

Cette charte est en cours de diffusion dans toutes les écoles et les établissements du secondaire pour y être affichée et

portée à la connaissance de tous. Elle pourra servir de support pédagogique à exploiter par les équipes enseignantes.

→ La *Charte de la laïcité à l'école* annexée à

la circulaire publiée au bulletin officiel du

12 septembre 2013. Elle

est téléchargeable sur <http://www.education.gouv.fr>.

→ Dossier de presse ministériel en ligne sur <http://www.education.gouv.fr>.



Elections des représentants des parents d'élèves 2013

L'impact d'une bonne relation entre l'institution scolaire et les familles sur la réussite des élèves n'est plus à démontrer.

Aussi, et tel que le prévoit la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école, il est recommandé aux écoles et aux établissements de mettre en place des actions renforçant ce partenariat. Parmi les moyens d'actions privilégiés : encourager l'implication des

parents dans la vie scolaire, notamment au travers de leur participation aux élections de leurs représentants aux conseils des écoles et aux conseils d'administration des collèges et des lycées.

Pour l'année scolaire 2013-2014, celles-ci auront lieu le vendredi 11 ou le samedi 12 octobre, au choix du directeur ou du chef d'établissement. Les résultats seront communiqués

avant la fin du 1er trimestre. Les circulaires départementales, qui explicitent les modalités de déroulement des élections, sont en ligne sur <http://www.ac-besancon.fr/dsden25> (Rubrique Parents).

Dossier suivi à la DSDEN du Doubs par Fadila Lebeau, division des élèves et de l'organisation scolaire, tél. 03 81 65 48 74 — ce.de.dsden25@ac-besancon.fr.